

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • décembre 2018 - N° 57

*Joyeuses Fêtes
et
Bonne Année 2019*





LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr
www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege

Examen du permis de chasser

Les dates de l'examen pour 2019 sont fixées : du 18 au 20 février, du 23 au 26 avril, du 17 au 20 septembre, du 21 au 24 octobre et du 10 au 13 décembre 2019.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire.

Attention le nombre de places est limité à 60 candidats par session.

Formation au piégeage

La prochaine session se déroulera les samedi 2 et dimanche 3 mars 2019.

Inscriptions dans les deux cas auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

La Gazette du Couloumié

Sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

TECHNIQUE

- Tableau de chasse sanglier : vers un arrêt de l'augmentation des populations de sangliers ? PAGES 2 & 3
- Bilan des paramètres annuels de reproduction chez le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne dans l'Ariège en 2018 PAGES 4 & 5
- Caille des blés : tableaux de chasse PAGE 6
- La peste porcine africaine (JP ALZIEU, P. BONTOUR) PAGES 7 à 9

INTERVIEW

- Interview de M. Roland GAYCHET, Président de l'ACCA du Mas d'Azil PAGE 10

LIBRE EXPRESSION PAGE 11

INFORMATIONS PAGE 12

- Bilan des réunions de sécurité réalisées en 2018
- Interdiction de la chasse : les députés ariégeois ont choisi leur camp
- 3 nouveaux mouflons pour le massif de Tabe

BRÈVES PAGE 13

- Un aigle royal soigné à Mazères et relâché au col du Chioula
- Un chevreuil ariégeois exceptionnel !

AGENDA PAGE 13

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule dans les locaux de la Fédération depuis le 18 juin 2018 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture
FDC 09 Pierre MOURIÈRES

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART,
Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY,
Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

L'espoir des gilets fluos

Avec un Président de la Fédération Nationale des Chasseurs présent sur tous les fronts, un Président de la République qui semble à l'écoute du monde cynégétique, une fois n'est pas coutume, le monde de la chasse a retrouvé quelque espoir, même si les difficultés restent immenses. En effet, passés les engagements présidentiels, comme toujours, l'accouchement se fait dans la douleur. Sans surprise, que ce soit au ministère de la transition écologique et solidaire ou dans les services administratifs, nos ennemis veillent au grain, les Présidents changent, les ministres aussi, mais pas les fonctionnaires hostiles. Nous attendons avec impatience les 43 millions d'euros promis nécessaires à la vie de nos structures, au financement de nos ambitions, parmi lesquelles, notamment, un pôle scientifique national efficace et reconnu. La gestion adaptive des espèces, la maîtrise des dégâts de grands gibiers et leur remboursement, le devenir des chasses traditionnelles font entre autres l'objet d'âpres discussions.

La médiatisation excessive et très politique de dramatiques accidents de chasse ternit notre image et complique sérieusement la tâche de la FNC.

J'ai l'honneur de vous représenter dans ces lieux de décisions que sont le CNCFS et l'ONCFS où ce sujet de la sécurité a été débattu. Un point précis a été fait le 9 novembre lors du dernier conseil d'administration de l'ONCFS ; il y a de manière indiscutable de moins en moins d'accidents de chasse en France, n'en déplaise à certains. Bien sûr, il n'en resterait qu'un, ce serait un de trop. Je vous en conjure, ne baissions pas la garde et dans toutes les circonstances, rappelons-nous et appliquons toutes les consignes données à chaque battue par nos responsables.

La perte du dimanche serait pour nous une catastrophe. Nous devons actuellement son maintien, contre l'avis du ministre écologiste de Rugi, à la volonté du Président de la République. Il est bon de le savoir car leur avenir à tous les deux est pour le moins incertain. Vous l'avez compris, je parle du dimanche jour de chasse et de l'avenir politique d'Emmanuel Macron dont je retiens cette phrase : "Tant que je serai Président, il n'y aura pas d'interdiction de chasse le dimanche"... mais après ? Après il faudra peut-être que, comme d'autres, les gilets fluos se mobilisent.

L'Etat doit aussi être ferme face aux actes inqualifiables que subissent le monde de la chasse en général et la vénerie en particulier. Même en Ariège, des activistes anti-chasse, prêts à tout, sont présents. Face à ces agressions, nous devons être solidaires et déterminés. Le site de Salau a été incendié, plusieurs miradors ou installations cynégétiques ainsi qu'une cabane de chasse ont été détruits et force est de constater que les enquêtes patient... Chaque incident doit être dénoncé, votre Fédération informée et une plainte déposée.

Nos adversaires sont prévenus, ils devront compter sur notre détermination farouche, dans le respect des lois de la république, mais nous attendons une réaction des pouvoirs publics ferme et sans ambiguïté. Ceux d'entre nous qui ne respectent pas les règles sont lourdement sanctionnés, parfois trop lourdement. Nous n'accepterons pas longtemps la mansuétude et l'impunité pour les autres, la justice doit passer pour tous...

La saison de chasse bat son plein, le gibier est là et n'en doutons pas, il sera là bien après nous. Vous avez été exemplaires la saison passée et je vous en remercie. Vous avez démontré votre capacité à gérer les espèces, notamment le grand gibier parfois trop abondant. Il est ensuite plus facile pour moi d'aller parler avec nos partenaires que sont les agriculteurs ou les forestiers et bien sûr avec les services de l'Etat qui doivent nous faire confiance sans état d'âme et ce dans tous les cas de figure, toutes espèces confondues. Qu'en serait-il si nous n'étions plus là... ? Ils devraient tous le méditer.

A titre expérimental cette année, l'Assemblée Générale de la votre Fédération pourrait avoir lieu le vendredi 26 avril 2019 au Mas d'Azil en fin de journée. Elle sera suivie d'un buffet à la hauteur de l'événement. Vous le savez, j'ai besoin de vous et j'attache beaucoup d'importance à vous retrouver à mes côtés dans ces moments si importants.

En effet, la charge pour nous tous est bien lourde, des observateurs attentifs et pas toujours bien intentionnés sont présents mais nous devons plus que jamais rester toujours plus militants, déterminés et responsables.

Soyez à l'écoute, allez à la chasse, invitez vos amis, soyez fiers d'être chasseurs, bonnes fêtes et excellente année à toutes et à tous.

Bien à vous.

Le Président, Jean-Luc FERNANDEZ

Tableau de chasse sanglier : vers un arrêt de l'augmentation des populations de sangliers ?

Laurent CHAYRON

L'année dernière à la même époque dans la Gazette du Couloumié n°54, une enquête à mi-saison du tableau de chasse sangliers vous avait été présentée. Une forte hausse des prélèvements avait été constatée.

La Fédération avait alors demandé aux chasseurs du département de poursuivre une pression de chasse suffisante. La lecture du tableau de chasse sur l'ensemble de la saison 2017/2018 atteste que vous nous avez entendus (Hausse de 25 % par rapport à la saison précédente).

Le principe d'une enquête de "mi-saison" a donc été réédité sur l'ensemble du département. La totalité des cantons a été sondée sur la base des trois équipes par canton qui ont prélevé le plus de sangliers la saison précédente. 60 équipes ont ainsi été interrogées pour connaître leur tableau au 18 novembre. Il est aujourd'hui possible : d'imaginer ce que pourrait être le tableau départemental final, d'identifier les secteurs où un effort de prélèvement supplémentaire pourrait être demandé, au regard de dégâts trop importants, ceux où les populations baissent et où un prélèvement accru ne s'impose pas.

À la lecture de cette carte, sur les 20 cantons du département quel est le constat :

- 5 cantons connaissent une hausse supérieure à 15% (on considère qu'une hausse ou une baisse des prélèvements est significative à partir de 15% de variation). La plupart des cantons touchés par cette augmentation se situent au nord du département et en zone de plaine et de coteaux. La saison précédente, à la même période, 11 cantons étaient concernés par une augmentation.
- 8 cantons voient leurs prélèvements stables par rapport à l'année précédente. Ils se situent essentiellement en zone de piémont, voire de plaine.



Variation des prélèvements de sangliers à mi-saison

Saisons de chasse 2017-2018 et 2018-2019



- 7 cantons ont un tableau de chasse en baisse. Ils se situent essentiellement en zone de montagne où un hiver très long à défaut d'être très rigoureux et une faible production de fruits forestiers ont peut-être affecté le succès de la reproduction. Cela reste à confirmer...

Une fin de saison déterminante ?

On note aujourd'hui trois scénarios bien distincts dans leurs localisations géographiques avec une augmentation en plaine, une stabilisation sur le piémont et une baisse en montagne.

Le niveau des prélèvements pour la fin de saison aura forcément des conséquences pour les zones où la forte tendance à la hausse observée l'année dernière n'est plus d'actualité.

De même il faudra rester vigilant en zone de plaine où les tableaux peuvent être à la hausse.

Restons prudents et modestes en matière de pronostics car il ne faut pas négliger certains paramètres qui, seuls ou additionnés,

peuvent avoir une réelle incidence sur le tableau final. Il s'agit entre autres de :

- la météorologie
- l'enneigement en montagne
- la disponibilité alimentaire
- l'efficacité des chasseurs
- le nombre de chasseurs
- et surtout l'accès aux territoires

Rendez-vous à la fermeture pour un bilan complet.

	Au 15 novembre	Au 15 février
2016-2017	1115 (60 équipes)	7500 (247 équipes)
2017-2018	1401 (60 équipes)	9424 (247 équipes prévision)
2018-2019	1343 (60 équipes)	-

Tableau récapitulatif des prélèvements de sanglier en Ariège

Bilan des paramètres annuels de la reproduction chez le grand tétras, le lagopède alpin et la perdrix grise de montagne dans l'Ariège en 2018

Evelyn MARTY et Pierre MOURIERES
Avec la participation active des chasseurs de galliformes de montagne.



La poule est aux aguets et nous laisse approcher, la nichée doit être dans les parages

Photo : Marie FRETIN

Au mois d'août 2018, les comptages de galliformes de montagne au chien d'arrêt ont été réalisés sur 25 sites de référence. Ces opérations ont vu la participation de nombreux chasseurs spécialisés et rompus à ce type d'exercice de longue date. Le temps consacré à ces comptages au chien d'arrêt s'élève à un total de 139 journées-homme (j/h).

Grand tétras	Lagopède	Perdrix grise
59 j/h	28 j/h	52 j/h

LE GRAND TÉTRAS :

13 sites de référence ont fait l'objet de dénombremens durant lesquels 91 grands tétras ont été observés.

Unités de gestion	Nombre de sites	Mâles	Femelles	Jeunes	Tétrias indéterminés
Piémont Central	7	8	11	9	1
Haute Chaîne Centrale	6	14	19	28	1
Total	13	22	30	37	2

L'Indice de la Reproduction mesuré dans le piémont central de 0,8 jeune/poule (9/11) était faible.

L'Indice de la Reproduction mesuré dans la haute chaîne centrale de 1,4 jeune/poule (28/19) était moyen.

LE LAGOPÈDE ALPIN

8 sites de référence ont fait l'objet de recensements en haute chaîne centrale.

Un total de 78 lagopèdes a pu être dénombré ; 32 adultes, 37 jeunes et 9 indéterminés ont été observés.

L'Indice de la Reproduction mesuré de 1,1 jeune/adulte était bon.



Jeune de lagopède alpin, les adultes ne sont pas loin - Photo : FDC og Pierre MOURIERES



Nichée de lagopèdes au Tarbésou... il paraît qu'il n'y en a plus - Photo : FDC 09 Pierre MOURIÈRES

LA PERDRIX GRISE DE MONTAGNE

4 sites de référence ont fait l'objet de dénombrements de perdrix grise de montagne. Un total de 326 perdrix grise a été observé..

Unités de gestion	Nombre de sites	Nombre de perdrix dénombrées	Surface dénombrée (ha)	Densité (perdrix/100ha)
Piémont Central	3	271	958	28
Haute Chaîne Centrale	1	55	83	66
Total	4	326	1 041	

Les densités de perdrix grises mesurées en 2018 ont été moyennes à très bonnes.



Le vent remonte le long de la pente, le chien a capté l'émanation des perdrix. - Photo : FDC 09 Evelyn MARTY

Au regard d'un succès de la reproduction du grand tétras faible en piémont et moyen en haute chaîne centrale, il était normal de ne pas prélever d'oiseaux, lors de cette saison de chasse.

A l'inverse rien, sinon la mauvaise foi, ne justifiait le fait que la chasse du lagopède alpin n'ait pas été autorisée.

Caille des blés : tableaux de chasse

Pascal FOSTY

Lors d'un précédent article (Gazette du Couloumié n° 54), nous avons abordé grâce aux carnets de chasseurs locaux, l'évolution du tableau de chasse des chasseurs de nos régions de plaine. Nous vous proposons d'affiner cette analyse pour un oiseau migrateur pris des chasseurs au chien d'arrêt : la caille des blés.

En raison des aléas du voyage, nous savons que les espèces migratrices voient leurs effectifs varier, en fonction des années. Ceci est particulièrement marqué pour la caille qui est un migrateur dit "transsaharien", c'est-à-dire qui traverse le désert du Sahara pour se rendre sur ses zones d'hivernage : les savanes herbacées de l'Afrique centrale. Mais ce chemin est long et semé d'embûches, tempête en mer méditerranée, tempête de sable, etc. Autant d'obstacles et d'événements qui sont susceptibles d'occasionner des pertes importantes. Ainsi les cailles reproductrices qui nous arrivent dès le début du printemps ont traversé toutes ces difficultés avant d'arriver dans notre pays.

Pour illustrer ces faits nous disposons de deux carnets de chasseurs de la basse vallée de l'Ariège, Désiré pour la période 1893-1913 (graphique 1) et Pierre pour la période 1993-2013 (graphique 2). L'indice cynégétique d'abondance (ICA) correspond au nombre moyen de cailles prélevées par journée de chasse fructueuse (où au moins un oiseau a été prélevé).

Pour les deux périodes considérées, les conditions de chasse étaient différentes. Ainsi, du temps de Désiré, l'ouverture avait lieu aux alentours du 15 Août et concernait aussi le perdreau rouge qu'il chassait assidument. Pierre doit attendre l'ouverture générale jusqu'en 1998, puis le dernier samedi d'août par la suite, il est plus spécialisé sur la caille et chasse peu les autres espèces. Le tableau de chasse annuel

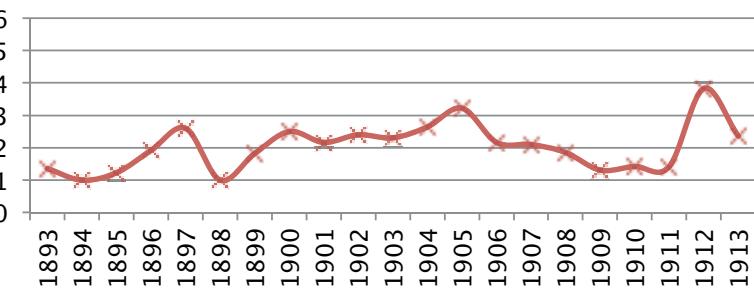
varie de 6 à 111 pour Désiré et de 1 à 32 pour Pierre alors que son indice cynégétique d'abondance est en moyenne plus élevé. Ceci s'explique par un nombre de sorties beaucoup plus important pour Désiré. Ses prélèvements sont concentrés sur les mois d'août et septembre. Quelques oiseaux sont encore tués durant la première décennie d'octobre et un seul en novembre pour la période considérée. Pour sa part, Pierre préleve des cailles principalement en septembre mais le fait régulièrement durant les mois d'octobre et novembre. Cette tendance tend à s'accentuer aujourd'hui. Elle est sans doute le fait du développement d'une population moins migratrice, favorisée par la mise en culture d'une surface très importante de désert au Maroc. Ainsi ces oiseaux ne franchissent pas le Sahara pour hiverner mais restent en Afrique du nord et commencent à s'y reproduire, à partir de février. Les jeunes issus de cette première reproduction migrent ensuite vers l'Espagne et jusque dans le sud de la France jusqu'au mois de juillet. Ils participent alors à leur

tour à la nidification qui peut alors s'étaler chez nous jusqu'en octobre suivant les années. De 1893 à 1913, Désiré avait prélevé 630 cailles, soit en moyenne 31,5 par saison. De 1993 à 2013, Pierre en a prélevé 336, soit une moyenne de 16,8.

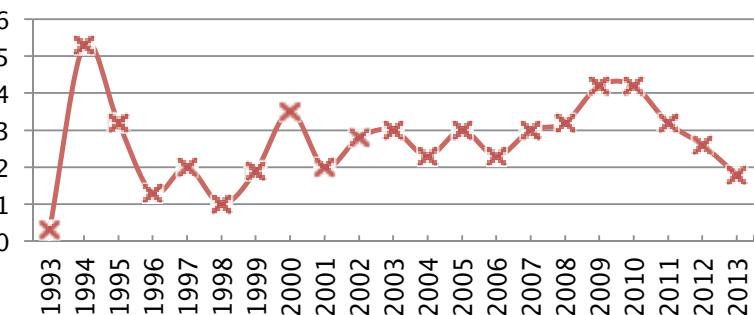
Il y a un siècle, l'espèce était certes plus abondante mais l'efficacité de la chasse n'était pas la même et bien que nous n'ayons aucune information sur les armes utilisées à cette époque par Désiré, il est probable qu'il chassait à la poudre noire. Il compensait ce handicap en chassant très souvent, sans doute tous les jours, au moins sur la première partie de la saison. Il serait intéressant de trouver maintenant des carnets de chasse à la caille sur la période située après la deuxième guerre mondiale (de 1945 à 1970) qui selon de nombreux témoignages a semblé être l'époque où l'espèce était la plus abondante.

Remerciements à Pierre de Montaut, pour nous avoir communiqué ses tableaux de chasse, à Marie, Laurence et Tristan pour la saisie des données.

Indice Cynégétique d'Abondance de Désiré (1893-1913)



Indice Cynégétique d'Abondance de Pierre (1993-2013)



La peste porcine africaine

L'essentiel à connaître pour le sanglier... la conduite à tenir en Ariège

La spectaculaire progression géographique de la peste porcine africaine (P.P.A.) à partir de l'Europe de l'Est, principalement depuis 2012, a de quoi inquiéter avec l'arrivée du virus en Belgique aux portes de la France à l'automne 2018 (161 cas recensés à Mi-Novembre).

Pour bien comprendre la situation actuelle, il convient de rappeler les points fondamentaux permettant de reconnaître et donc de suspecter la P.P.A.

La P.P.A. : une maladie virale

Les pestes porcines (P.P.) tant classique (P.P.C.) qu'africaine (P.P.A.) sont des maladies virales non zoonotiques (n'atteignant pas l'homme) affectant les suidés (porcins) sauvages (sangliers) et domestiques. La pathogénicité du virus de la P.P.A. est très variable selon les souches : on décrit aussi des formes aigües, des formes subaiguës et même chroniques. Après une pénétration orale et une incubation parfois très courte (minimum 2 jours), le virus est rapidement retrouvé dans le sang et les organes lymphoïdes (2 à 4 jours après la contamination). Il diffuse alors dans tout l'organisme et est retrouvé notamment dans toutes les sécrétions – salive, écoulement nasal (jetage), urines, matières fécales.... .

Paradoxalement, une contagiosité pourtant assez limitée

La souche virale responsable de l'épidémie actuelle (génotype I) présente une virulence (capacité à se multiplier et à contaminer) aussi importante chez le sanglier que chez le porc mais sa contagiosité est plutôt limitée. Dans les élevages de porcs domestiques où sévit la P.P.A., la morbidité (pourcentage d'animaux malades) et la mortalité ne sont signalées que dans les lots infectés et ne se généralisent pas forcément à l'ensemble de l'élevage.

De la même manière, chez le sanglier sauvage, la P.P.A. atteint plutôt des groupes familiaux avec simultanéité des cas de maladie et de mortalité dans un périmètre souvent restreint.

Une infection par contact direct

Ce sont les porcs et/ou sangliers déjà infectés qui contaminent leurs congénères par contact direct.

Chez le sanglier, la principale voie de pénétration du virus est orale par léchage ou absorption de sécrétions de congénères contaminés (salive, jetage, etc...). La consommation de tout ou partie de cadavres d'autres sangliers morts de P.P.A. (cannibalisme) ainsi que l'ingestion de produits alimentaires contaminés (restes de viandes et salaisons abandonnées après repas dans la nature par l'homme par exemple) sont aussi des sources efficaces de contamination.

La transmission vectorielle du virus par les insectes et tiques est quasi-inexistante, même si cela a été décrit dans le passé en Espagne (transmission du virus par des tiques molles).

Les activités humaines, risque majeur

Le risque majeur d'introduction du virus en zone saine est majoritairement lié à des activités humaines. Celles-ci expliquent la diffusion rapide du virus dans des zones très éloignées des foyers.

Le principal facteur de risque réside en l'introduction – souvent involontaire – d'aliments porteurs du virus, issus de porcs ou de sangliers infectés (viandes, salaisons...).

Le transport passif du virus par des vêtements, du matériel, des denrées alimentaires contaminées est également possible, tout comme par le retour de trophées de chasse ramenés de zones infectées.

Les activités de chasse à l'étranger (« tourisme cynégétique ») dans des pays infectés peuvent cumuler ces deux facteurs de risque.

Les symptômes et les lésions d'une maladie "rouge"

Les pestes porcines dont la P.P.A. font partie des maladies « rouges », dominées par la forte congestion de la peau (érythème) et l'état fébrile intense ($\rightarrow 40^{\circ}\text{C}$), responsable notamment de la prosopagnosie des sangliers atteints.

Les symptômes sont très variés, digestifs et respiratoires (toux, difficulté respiratoire, saignements de nez) et parfois nerveux - tremblements, paralysie - parfois inconstants et assez discrets. A l'éviscération, la carcasse présente une congestion généralisée de la carcasse (aspect rouge-foncé), souvent associée à des hémorragies de taille variable.

Sur les viscères et les organes, le tableau congestivo-hémorragique domine aussi avec des hémorragies de taille variable ; la rate (plus volumineuse) et les reins doivent être bien inspectés car souvent siège de lésions évocatrices.

Les nœuds lymphatiques (ganglions) des intestins apparaissent plus gros à l'aspect de « cerise mûre » et congestifs et hémorragiques à la section par le couteau.

Ces lésions peuvent être inconstants et discrètes et ne doivent pas bien sûr non plus être confondues avec celles induites par un projectile.

L'examen initial du gibier doit donc plus que jamais, être fait systématiquement et conduit de façon attentive.

Le risque plus modéré lié aux déplacements de sangliers

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les déplacements des sangliers ne sont pas responsables d'une diffusion rapide dans l'espace du virus ; il a été estimé la progression du virus de la P.P.A. à seulement 1 à 2 km par mois du fait des sangliers.

La surveillance de la PPA en Ariège

L'Ariège est classée au niveau national en 2 a, à savoir à risque de diffusion à moyenne et longue distance.

Les critères de suspicion de PPA sont surtout liés à la découverte de cadavres, parfois proches les uns des autres et ne présentant pas d'autre cause évidente de la mort (la mortalité différée d'un sanglier blessé par balle ou polytraumatisé par un choc avec un véhicule routier n'entrent pas dans ce contexte).

Les critères de collecte de cadavres de sangliers sont présentés dans le tableau 1.

De la précocité de la déclaration par les chasseurs de(s) première(s) suspicion(s) peut dépendre hautement la manière de contrôler l'éventuel foyer, en cas de résultat positif.

Que faire en cas de suspicion ?

Il faut prévenir sans délai la FDC 09 qui décidera de la conduite à tenir (coordonnateur : Laurent CHAYRON).
Si cela est possible, il pourra être envisagé de transporter le (les) cadavre(s) à la salle d'autopsie de la FDC de l'Ariège afin d'y procéder à l'examen nécropsique par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège et à la réalisation éventuelle de prélèvements permettant d'infirmer (on l'espère !) ou de confirmer la P.P.A.

Dr. Vre Jean-Pierre ALZIEU
Directeur du Laboratoire Vétérinaire
Départemental de l'Ariège

Dr. Vre Pierre BONTOUR
Chef de Service Santé et Protection
des animaux et environnement
DDCSPP de l'Ariège.

CRITÈRES D'ALERTE LORS DE LA DÉCOUVERTE DE CADAVRES DE SANGLIERS OU DE SANGLIERS MALADES

- **Morbidité (animaux malades) et/ou mortalité regroupées dans le temps et sur un périmètre réduit.**
- **Morbidité et/ou mortalité sur plusieurs classes d'âge.**
- **Mortalité d'au moins 1 sanglier en bon état général et sans cause évidente apparente.**
- **Symptômes et/ou comportement inhabituels sur au moins 1 sanglier vivant moribond (absence de fuite, animal prostré,...).**
- **A la salle d'éviscération, présence des lésions évocatrices (à dominante congestive et hémorragique) sur au moins un cadavre.**

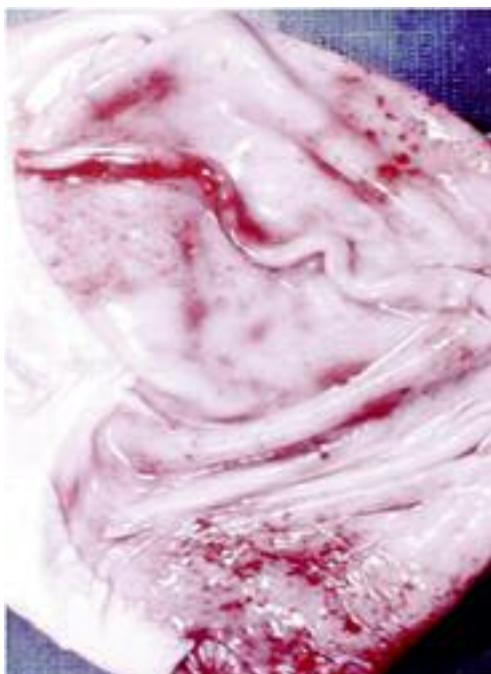


Peste Porcine :
la carcasse est souvent
congestionnée avec des
hémorragies d'étendue
et d'intensité variables.



Peste Porcine : la rate est souvent de plus grand volume et peut présenter des zones hémorragiques

© J.P. GANIÈRE . ENV . France.



Peste Porcine : lésions diffuses hémorragiques dans la muqueuse de l'estomac



Peste Porcine : les reins, après décapsulation, peuvent révéler des hémorragies de petite taille – pétéchies – soit en grande quantité (cliché du haut) soit de façon plus discrète (cliché du bas)

Roland GAYCHET

Président de l'ACCA du Mas d'Azil

FDC09 : présentez-nous l'ACCA du Mas d'Azil :

Roland GAYCHET : notre ACCA dispose d'une superficie de 3140 hectares avec des territoires variés et une agriculture de type polyculture élevage favorable au petit gibier, notamment au lièvre. Nous gérons cette espèce depuis maintenant trente ans par l'intermédiaire du Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Arize qui regroupe 7 communes. Nous avons des difficultés avec le petit gibier à plume car malgré plusieurs tentatives, nous n'arrivons pas à reconstituer des populations naturelles viables de faisans ou de perdrix. Est-ce un problème de prédation, de conditions météorologiques, de machinisme agricole, nous n'avons pas la réponse et nous devons avoir recours chaque année à des lâchers d'oiseaux.

Nous avons chez nous une culture de la chasse aux chiens courants avec le sanglier et le lièvre. Le chevreuil et le cerf sont également présents et sont chassés principalement aux chiens courants mais la chasse à l'approche peut être aussi pratiquée. Les chasseurs de chiens d'arrêt "font" avec les faisans et perdreaux issus des lâchers, puis arrivent les bécasses qui intéressent certains d'entre nous. Côté migrateurs, nous avons aussi des palombes qui peuvent être chassées dès l'ouverture grâce à la présence d'oiseaux sédentaires, de plus en plus nombreux. Cela permet d'avoir une période de chasse plus longue pour cet oiseau.

FDC09 : qu'en est-il de l'ambiance au sein de votre société ?

Roland GAYCHET : nous avons deux équipes, l'une pour le sanglier et l'autre pour le plan de chasse. Je me félicite de la bonne entente qui existe entre elles. Les uns vont aider les autres quand cela est nécessaire et c'est une source de satisfaction en tant que Président d'ACCA.

FDC09 : qu'en est-il de la problématique dégâts sur votre société ?

Roland GAYCHET : au Mas d'Azil, le sanglier est plutôt de passage donc nous n'avons pas de points de fixation et dans la mesure



du possible nous essayons de clôturer. Pour les cervidés, nous ciblons les prélèvements par le plan de chasse dans les zones où il pourrait y avoir de trop fortes densités. Nous sommes sensibles aux difficultés du monde agricole et depuis 6 ans, nous participons activement à un suivi sanitaire sur la tuberculose bovine pour laquelle à ce jour la responsabilité de la faune sauvage est écartée.

FDC09 : avez-vous un point précis que vous voudriez aborder ?

Roland GAYCHET : je suis inquiet pour l'avenir de la pratique de la chasse au chien courant du lièvre. Je constate déjà que sur certains territoires il y a de moins en moins de cultures favorables à cette espèce. En outre, avec l'implantation de clôtures électriques permanentes à 4 voire 5 fils, il devient de plus en plus difficile pour nos chiens de pouvoir tout simplement suivre le lièvre. Cela devient un réel problème et je me demande si à l'avenir, devant ce morcellement du territoire, il ne faudrait pas s'orienter vers une mutualisation des différents terrains de chasse favorables au lièvre pour maintenir

cette pratique qui est un élément essentiel dans la culture de la chasse aux chiens courants.

FDC09 : quels sont vos projets ?

Roland GAYCHET : comme chaque année, en décembre nous accueillons un groupe de chasseurs bordelais pour un week-end de chasse au grand gibier. Puis, se dérouleront en mars le brevet de chasse national sur lièvre avec le club du bleu de Gascogne et quinze jours après le concours local qui rassemble chaque année une trentaine de meutes. Comme mon frère Alain l'avait insufflé à l'époque, nous continuons à promouvoir par ces manifestations la pratique de la chasse aux chiens courants. Je ne délaissé pas pour autant les chasseurs de chiens d'arrêt car j'ai bien envie de retenter une opération sur le faisan. En effet chaque année, il y a du chant et ensuite de la reproduction. Je voudrais ajouter que depuis deux ans, je me suis mis à la chasse à la bécasse et je veux témoigner que toutes les chasses sont belles et qu'il faut avoir cet esprit d'ouverture guidé simplement par la passion du chien.

Et en même temps !

Sensibles aux chants des sirènes verdissantes, nombre de nos concitoyens ont pensé qu'il serait du meilleur goût de s'auto-décerner le titre pompeux de champion du monde de l'écologie. Encore faudrait-il se mettre d'accord sur la définition de celle-ci, la mienne en tous cas n'est pas celle des HULOT, BOUGRAIN DUBOURG, DE RUGY et autres experts autoproclamés, mais passons. Quelque peu naïfs, les Français n'ont pas un seul instant imaginé qu'**en même temps** cela pourrait avoir des conséquences sur leur quotidien et pas seulement sur celui des autres, tout comme sur leur pouvoir d'achat. Il est vrai que sur ce dernier point, personne ne les a alertés, tant ils sont nombreux ceux qui au passage ont prévu de leur faire les poches. Je ne citerai personne, ils se reconnaîtront et ils ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Bien que je meure d'envie de traiter du sujet dans sa globalité, je me ferai donc violence pour n'évoquer ici les conséquences du concept du "**et en même temps**" que pour ce qui intéresse la chasse et le rapport à la nature en général.

Certains veulent donc que l'on préserve l'environnement, que l'on protège les animaux, y compris en réduisant la pratique de la chasse bien sûr **et en même temps**, ils ne veulent pas que cela leur coûte un sou, ni que cela leur cause le moindre emm...

Examinons dans le détail quelques exemples parmi les plus caricaturaux.

- Pas question que l'odieux chasseur tue le gentil bambi **et en même temps**, il est insupportable que ce dernier vienne brouter la moindre salade, ni un seul bourgeon dans le jardin. Dans le cas contraire, la Fédération sera sommée de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour que cesse ce scandale, et en même temps, il est interdit d'occire bambi... sauf si vraiment on ne peut pas faire autrement.
- Pas question que les affreux chasseurs tout de fluo vêtus "envahissent" la nature surtout le dimanche **et en même temps**, chacun s'arrogue le droit, de cueillir, pique-niquer, se promener partout, y compris chez les chasseurs, dont il faut se souvenir qu'ils sont en Ariège, pour la plupart, propriétaires terriens et non des moindres.
- Il est inadmissible que ces mêmes chasseurs organisent toutes ces battues, elles dérangent **et en même temps**, lorsque sangliers ou cervidés percutent une voiture ou dévastent les cultures, la Fédération est à nouveau saisie : "qui va payer pour les dégâts causés par votre gibier ?"
- Depuis que B.B. non pas bêbête... l'autre, est passée par là, plus question de classer nuisibles et de piéger renards, martres et autres mustélidés **et en même temps**, si ces sales bêtes dévastent les poulaillers ou les combles, il faudra d'urgence mobiliser piégeurs et chasseurs, sans parler de la prise en charge financière des dommages.
- Il faut interdire ces modes de chasse pleins de cruauté que sont par exemple la chasse à courre, le piégeage, le gluau ou les tendelles... et ne surtout pas apprendre aux générations futures qui veulent les reproduire les actes ignobles que réalisent encore leurs pères et grands-pères **et en même temps**, on s'émerveille et on veut préserver les cultures des peuplades isolées où de génération en génération, l'un apprend à l'autre à chasser au poison, à l'arc, au harpon... et où on utilise tout de l'animal chassé : viande bien sûr, plumes, fourrures, os...
- En milieu urbain, même constat, il ne faut pas toucher aux gentils pigeons, aux chats, aux chiens errants **et en même temps**, lorsque quelques "dons" tombent du ciel ou jonchent les trottoirs, les édiles locaux en prennent pour leur grade. Mais rendez-vous à la prochaine crise du genre grippe aviaire, la doctrine sera alors : "tuez les tous..." Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.
- Bien sûr traitements chimiques et autres désherbants doivent être proscrits **et en même temps**, gare à ne pas laisser un vilain moustique ou une méchante ronce s'attaquer à un tendre épiderme, sinon aérosols et round-up doivent être utilisés.
- Littoral et montagne exigent d'être rigoureusement protégés surtout du chasseur **et en même temps**, les mêmes protecteurs arrivent en masse ou tout moteur hurlant et polluant envahir ces espaces lors de vacances réparatrices. Cela est bien normal car chacun aspire à disposer d'un confortable pied à terre avec vue sur la plage au sable tamisé ou au pied de pistes artificiellement enneigées, bien sûr. Le grand tétras ira chanter ailleurs.
- Il en va de même pour ces magnifiques lagons et l'inestimable barrière de corail. Il faut les préserver de toute intrusion, surtout celle des autres **et en même temps**, vous ne voulez quand même pas qu'on se prive de vacances sous les cocotiers.

Ainsi va la vie des adeptes du "**et en même temps**", l'énumération n'est bien sûr pas exhaustive. Il faut me rendre à l'évidence, ce mode de raisonnement devrait être le moteur de la pensée unique de demain. Alors moi aussi, je vais sans tarder le faire mien.

Je n'aime pas ceux qui attaquent la chasse, ceux qui ne mangent pas de viande, ne boivent pas un verre de vin, ne m'aiment pas, n'aiment pas les autres **et en même temps**, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour les supporter malgré tout, les comprendre si possible, et à défaut de les aimer, les respecter pour vivre ensemble, qu'ils en fassent de même.

INFORMATIONS

Bilan des réunions de sécurité réalisées en 2018

Depuis de nombreuses années, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège va à la rencontre des associations de chasse et des chasseurs en animant des réunions sur la sécurité en battue.

Les accidents de chasse ne sont pas une fatalité et ces rencontres ont pour objectif de sensibiliser les participants aux bonnes règles à mettre en pratique. Tous les aspects sont abordés avec humilité et modestie car personne n'est à l'abri de vivre un jour une situation à risque.

L'accent est mis sur des comportements inadaptés qui peuvent se banaliser au point de devenir une habitude. Sont également abordées les notions de responsabilités pour l'organisateur de la battue et l'importance des règlements intérieurs et de chasse qui encadrent l'activité cynégétique au sein de chaque structure.

A ce jour, pour l'année 2018, 5 réunions ont eu lieu dans le dépar-

tement, 83 chasseurs y ont participé, représentant 15 territoires de chasse.

La Fédération se félicite de ces chiffres car ils témoignent de la prise de conscience qui habite les chasseurs Ariègeois vis-à-vis de cette thématique.

Il est important de noter que ces réunions correspondent toutes à des sollicitations qui viennent des responsables de chasse locaux ce qui traduit bien leur implication et leur détermination sur ce thème essentiel qu'est la sécurité.

La Fédération se tient toujours à votre disposition afin de toucher le maximum de personnes et œuvrer ainsi pour une sécurisation maximum de l'acte de chasse. Dans un souci d'efficacité, ces rencontres sont essentiellement programmées durant la saison de chasse.

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de personnes formées	185	131	144	9	28	11	55	157	119	89	248	354	83

En 13 ans, 1613 personnes ont participé à ces formations.

Interdiction de la chasse : les Députés ariégeois ont choisi leur camp

Le 5 février dernier, un projet de loi visant à interdire la chasse à courre cosigné par Monsieur Michel LARIVE, Député de la 2^{ème} circonscription de l'Ariège était déposé à l'Assemblée Nationale. Le 28 avril dernier, lors de notre Assemblée Générale, Madame Bénédicte TAURINE, Députée de la 1^{ère} circonscription de l'Ariège, a tenté, sans succès bien sûr, de nous convaincre du bien-fondé de cette démarche.

Le 21 novembre, le même Michel LARIVE vient de cosigner une nouvelle proposition de loi visant à interdire la chasse le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires. Nul doute qu'il demandera à Madame TAURINE de venir nous expliquer sa position, lors de notre prochaine Assemblée Générale.

Visiblement les Députés ariégeois et leur parti ont choisi leur camp, celui des adversaires de la chasse. Chacun en tirera les enseignements nécessaires. Pour la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et son Président, c'est déjà fait, mais qu'ils sachent bien qu'ils ne sauraient avoir le monopole de l'insoumission.

La proposition de loi est disponible sur le site de la Fédération : www.chasse-nature-midipyrenees.fr/ariege

3 nouveaux mouflons pour le massif de Tabe

En 2016, la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et les ACCA(s) de la soulane du massif de Tabe ont engagé un programme d'introduction de mouflons issus d'une population extérieure à celle du massif. Fin 2017, 6 nouveaux mouflons sont venus rejoindre les 15 animaux déjà introduits en 2016. En septembre 2018, 3 animaux supplémentaires ont été lâchés sur les communes d'Appy et Caychax. Tous ces animaux (2 mâles et une femelle) permettront d'apporter du "sang nouveau" à la population implantée en 1958 à partir de 10 individus. Cette opération a donc permis d'introduire un total de 24 mouflons issus d'un enclos appartenant à la Fédération des Chasseurs du Gard, que nous remercions encore une fois. Chaque individu a été marqué et analysé. Si vous en observez un, n'hésitez pas à prendre contact avec la Fédération pour lui en faire part.



Les premiers pas ariégeois des mouflons gardois à bras de porteurs.

Les Présidents d'ACCA(s) au rendez-vous : au premier plan MM. Daniel LAFAILLE (Senconac) et Jany ALAZET (Axiat). Au second plan : MM. Jean-Pierre DOUMENG (Caychax) et Georges SÉRÉNA (Appy).

Photo FDC og Georges SERENA

Un aigle royal soigné à Mazères et relâché au col du Chioula

À la mi-septembre à Savignac les Ormeaux, un aigle royal blessé a été découvert par un habitant dans les rues du village. Il a été capturé et orienté par la Fédération des Chasseurs vers le centre de soins de Mazères, puis vers l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse qui a diagnostiqué une luxation de l'aile. Après un retour au centre de soins de Mazères pour une période de repos et de rééducation, celui-ci a ensuite été relâché le 8 novembre au col du Chioula.



Thomas RAZAT du centre de soins et l'aigle royal - Photo : Domaine des Oiseaux

Un chevreuil ariégeois exceptionnel !

Nous devons la photographie de ce magnifique trophée à Nicolas BERGÉ qui a récolté ce superbe chevreuil au cours du mois de juillet dernier en chassant à l'approche sur le territoire de l'ACCA de Dun.



Après la saison de la chasse, vient celle des concours et des brevets
Photo : FDC 09



Agenda

Concours de l'AFACCC 09/31

Lièvre :

Gensac (Haute-Garonne) les 2 et 3 février 2019
Contact : Roland SEPOLD : 06 30 31 99 32
ou sepold.roland@orange.fr

Sanglier :(concours qualificatif)

Castagnac (Haute-Garonne) les 1, 2, et 3 mars 2019
Contact : Jérôme BAYLE : 06 73 69 12 24
ou jerome.bayle8@wanadoo.fr

L'AFACCC 09/31 organisera la finale nationale sanglier les 29, 30 et 31 mars 2019 à Martres Tolosane (Haute-Garonne). Cette manifestation se déroulera sur le site municipal sport-études. Elle regroupera les 25 meilleures meutes de France et se voudra festive et représentative des valeurs de la chasse dans notre région et en particulier dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne.
Contact : Daniel GALES : 06 81 87 43 13
ou danielgales@danicy.fr

Brevets du GIC de l'Ariège

7, 8 et 9 mars 2019 : brevet national sur lièvre

Rendez-vous : salle polyvalente de Sabarat

Contact : Roland GAYCHET : 06 87 10 23 98

23 mars 2019 : brevet local sur lièvre

Rendez-vous : salle des fêtes de Camarade (Lézères)

Contact : Roland GAYCHET : 06 87 10 23 98
ou rolandgaychet@yahoo.fr

Chasse à courre sur sanglier à Prat Bonrepaux et communes voisines

Elle sera organisée, comme chaque année, après la saison de chasse. Que les organisateurs et les ACCA(s) qui mettent à disposition leurs territoires soient ici encore remerciés.



VITICULTURE

La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'engage



**L'OCCITANIE, 1^{RE} RÉGION VITICOLE
DE FRANCE***

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée cultive la plus grande superficie viticole au monde pour les appellations d'origine (273 000 hectares de vignes), qui dessinent harmonieusement les paysages. La grande diversité des terroirs régionaux nous offre une carte des vins riche et variée : rouges, blancs, rosés, muscats, vins doux naturels qui sont exportés dans le monde entier et font de l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée la première région exportatrice française.

* En superficie, pour les vins sous appellation d'origine (IGP et AOP)

 [@occitanie | laregion.fr](http://occitanie.laregion.fr)

